

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous vous informons des modifications suivantes apportées aux prospectus des OPC cités en annexe:

- Ajout d'un avertissement exigé par le Règlement européen (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement TAXONOMIE ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ;
- Ajout d'une information sur la prise en compte par la société de gestion des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément au règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- -Mise à jour des informations concernant l'indicateur de référence suivant que celui-ci est utilisé ou pas au sens du règlement « Benchmark » (UE) 2016/1011.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus seront disponibles sur le site internet www.ostrum.com ou peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS e-mail : Contact@ostrum.com

ANNEXE LISTE DES OPC CONCERNES PAR CES MODIFICATIONS

L'indicateur de référence est utilisé au sens du règlement « Benchmark » (UE) 2016/1011 :

ALMA GESTION 9 CNP ASSUR IXIS CREDIT CNP ASSUR SMALL CAP

L'indicateur de référence n'est pas utilisé au sens du règlement « Benchmark » (UE) 2016/1011 :

CNP ASSUR NAM ACTIONS EUROPE CNP ASSUR-CAPI CNP COURT TERME CNP MOYEN TERME CNP OSTRUM ISR CREDIT REAUMUR ACTIONS